



Mardi 16 mai 2017, un sujet sur l'Indication Géographique Protégée "Siège de Liffol" a été diffusé pendant le 19/20 sur France 3 Lorraine, dans la rubrique « C'est en Lorraine ». L'obtention de cette IGP est une victoire pour le territoire et les professionnels du secteur.

Reportage à Liffol-le-Grand, dans l'entreprise **Henryot & Cie**. Ici, les pièces, le plus souvent uniques, sont fabriquées sur-mesure et destinées à de riches clients. Les 23 étapes de fabrication sont entièrement réalisées au sein de la société, grâce à des savoir-faire précieux qui favorisent la croissance de l'entreprise et l'embauche de nouveaux salariés. Et l'IGP permet de protéger tout cela. C'est un gage d'origine qui s'étend sur 3 départements et 165 communes.



Visite dans la manufacture **T-Mobilier** située à Outremécourt, spécialisée dans la fabrication de sièges dédiés à la collectivité. Ces sièges sont eux aussi labellisés, l'indication « Siège de Liffol » permettant ici de se démarquer de la concurrence notamment étrangère. En effet, même sur ce marché, tout fonctionne en circuit court, une mise en œuvre 100% locale.

Enfin, **Didier Hildenbrand**, Directeur du Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois, explique que le Siège de Liffol est très bien connu du monde professionnel mais nettement moins du Grand Public. Aussi, obtenir ce label permet de mettre en lumière les savoir-faire des artisans de la région et ce quel que soit le public visé...



Durée du sujet : 3 min 23 secondes

[Cliquez ici pour regarder le reportage](#)